

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le dix-sept avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, BEAUREPAIRE, CAZIN, PRUKOP, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT et FRAUX.

Date de convocation

11 avril 2024

Date du
Conseil Municipal

17 AVRIL 2024

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 25

Votants ----- 31

A l'exception de : Madame MANENT et Monsieur BELLIOU.

Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.

Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.

Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LE PAPE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

8/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATIONS

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au Maire

EXPOSE :

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, le tableau des effectifs du personnel municipal doit être régulièrement mis à jour afin de tenir compte des recrutements, des mobilités, des avancements et promotions, ainsi que des départs à la retraite.

Etant donné que 14 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade en 2024, qu'un poste en Contrat à Durée Déterminée doit être modifié en Contrat à Durée Indéterminée, qu'un agent contractuel a obtenu un concours de la Fonction Publique, qu'un agent intègre un nouveau cadre d'emplois, et qu'un agent ayant quitté la Collectivité doit être remplacé, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit, à effectifs constants :

suppressions	Attaché principal	-1
	Adjoint administratif	-2
	Adjoint administratif principal 2ème classe	-2
	Adjoint technique	-2
	Adjoint du patrimoine ppal 2ème classe	-1
	Adjoint technique principal 2ème classe TNC	-1
	Agent de maîtrise	-1
	Attaché territorial - contractuel CDD	-1
	Educateur de jeunes enfants CDD	-1
	Technicien territorial - CDD	-1
créations	Adjoint du patrimoine ppal 1ère classe	1
	Adjoint administratif principal 1ère classe	3
	Adjoint technique principal 1ère classe TNC	1
	Adjoint technique principal 2ème classe	3
	Agent de maîtrise principal	1
	Attaché territorial - contractuel CDI	1
	Educateur de jeunes enfants classe exc.	1
	Rédacteur	1
Technicien principal 1ère classe	1	

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

24 AVR. 2024

Publié le :

24 AVR. 2024

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



D'autre part, un poste d'auxiliaire de puériculture est actuellement vacant au tableau des effectifs du personnel municipal.

La Ville de Pornichet souhaite pourvoir ce poste à temps complet sur le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture pour remplir les missions suivantes :

- Accueillir le jeune enfant et sa famille.
- En référence au projet pédagogique, prendre en charge le quotidien de l'enfant et son bien être (hygiène, repas, sommeil).
- Contribuer au développement de l'enfant par l'éveil psychomoteur et sensoriel, la proposition de jeux, l'organisation d'activités éducatives adaptées.
- Participer aux réunions d'équipe.
- Assurer la maintenance des locaux et des matériels éducatifs.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie B. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique. Le contrat de l'agent serait renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

L'agent serait rémunéré sur la base de la grille indiciaire des auxiliaires de puériculture (soit entre l'indice plancher brut 389 et l'indice plafond brut 610), percevrait l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement le cas échéant, un régime indemnitaire applicable à la fonction d'adjoint au responsable d'équipe, groupe 3.2 de la cartographie interne des métiers, et la prime annuelle versée aux personnels de la Ville de Pornichet. Afin d'effectuer ce recrutement à effectif constant, un poste d'auxiliaire de puériculture titulaire est supprimé.

Enfin, il convient de créer un poste de technicien informatique pour effectuer les missions suivantes :

- Déployer et assurer la maintenance du matériel informatique.
- Superviser, administrer et exploiter des machines virtuelles.
- Aider à l'exploitation, l'installation et la maintenance des logiciels.
- Administrer, paramétrer, gérer, garantir la sécurisation des équipements réseau.
- Assister et assurer un support technique auprès des utilisateurs.
- Sensibiliser les utilisateurs sur la sécurité informatique et sur les règles de bonnes pratiques.
- Participer à la gestion de la flotte des terminaux mobiles.
- Participer aux projets informatiques de la Collectivité.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie B. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique. Le contrat de l'agent serait renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

L'agent serait rémunéré sur la base de la grille indiciaire des techniciens territoriaux (soit entre l'indice plancher brut 389 et l'indice plafond brut 597), percevrait l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement le cas échéant, un régime indemnitaire applicable à la fonction de technicien, groupe 2.3 de la cartographie interne des métiers, et la prime annuelle versée aux personnels de la Ville de Pornichet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs du personnel communal.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒ Vu le Code général de la fonction publique,
⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 10 avril 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 26 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Madame FRAUX),

- Adopte les modifications du tableau des effectifs du personnel telles que présentées.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Dominique LE PAPE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
du 17 AVR. 2024
Le Maire

Reçu à la sous-préfecture de Saint-Nazaire le 24 AVR. 2024
Publié le 24 AVR. 2024
Certifié exact,
Le Maire, N°24-04.08

VILLE DE PORNICHET

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Filière	Grade	Catégorie	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants	Propositions C.Municipal
ADMINISTRATIVE	Directeur Général des services	A	1	1	0	
	Directeur Général Adjoint des services		2	1	1	
	Attaché hors classe		2	2	0	
	Attaché principal		3	2	1	-1
	Attaché territorial - contractuel CDI		2	2	0	1
	Attaché territorial		5	5	0	
	Attaché territorial - contractuel CDD		1	1	0	-1
	Rédacteur principal 1ère classe	B	4	4	0	
	Rédacteur principal 2ème classe		2	2	0	
	Rédacteur		6	6	0	1
	Rédacteur - contractuel CDD		1	1	0	
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	13	13	0	3
	Adjoint administratif principal 2ème classe		8	8	0	-2
	Adjoint administratif		9	8	1	-2
	Adjoint administratif TNC		1	1	0	
TOTAL			60	57	3	-1
ANIMATION	Animateur principal 1ère cl.	B	1	1	0	
	Animateur principal 2ème cl.		1	1	0	
	Adjoint d'animation ppal 1ère cl.	C	5	4	1	
	Adjoint d'animation ppal 2ème cl. TNC		2	2	0	
	Adjoint d'animation ppal 2ème cl.		1	1	0	
	Adjoint d'animation TNC		4	4	0	
	Adjoint d'animation		2	2	0	
TOTAL			16	15	1	0
CULTURE	Bibliothécaire	A	2	2	0	
	Assistant de conservation ppal 1ère classe	B	2	2	0	
	Adjoint du patrimoine ppal 1ère classe	C	1	1	0	1
	Adjoint du patrimoine ppal 2ème classe		1	1	0	-1
	Adjoint du patrimoine		2	2	0	
TOTAL			8	8	0	0
POLICE MUNICIPALE	Brigadier Chef Principal	C	4	4	0	
	Gardien brigadier		7	4	3	
	TOTAL			11	8	3
MEDICO-SOCIALE	Infirmier en soin généraux classe normale TNC	A	1	1	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe sup.	B	9	9	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe sup. TNC		1	1	0	
	Auxiliaire de puériculture de cl. Normale - CDD					1
	Auxiliaire de puériculture de cl. normale		5	4	1	-1
TOTAL			16	15	1	0
SOCIALE	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	1	1	0	
	Assistant socio-éducatif - CDD		1	1	0	
	Educateur de jeunes enfants classe exc.		1	1	0	1
	Educateur de jeunes enfants		2	2	0	
	Educateur de jeunes enfants CDD	C	1	1	0	-1
	Educateur de jeunes enfants TNC		1	1	0	
	A.T.S.E.M principal de 1ère classe		5	5	0	
	A.T.S.E.M principal de 2ème classe		1	1	0	
Agent social principal 1ère classe		1	1	0		
TOTAL			14	14	0	0
SPORT	Educateur des APS	B	1	1	0	
	TOTAL		1	1	0	0
TECHNIQUE	Ingénieur hors classe	B	1	1	0	
	Ingénieur principal		1	1	0	
	Ingénieur		1	1	0	
	Ingénieur CDD		2	2	0	
	Technicien principal 1ère classe	B	4	4	0	1
	Technicien territorial		5	4	1	
	Technicien territorial CDD					1
	Technicien territorial CDD		1	0	1	-1
	Agent de maîtrise principal		5	5	0	1
	Agent de maîtrise	C	10	10	0	-1
	Adjoint technique principal 1ère classe		26	26	0	
	Adjoint technique principal 1ère classe TNC		1	1	0	1
	Adjoint technique principal 2ème classe		14	14	0	3
	Adjoint technique principal 2ème classe TNC		3	3	0	-1
	Adjoint technique		25	23	2	-2
Adjoint technique TNC	4		4	0		
TOTAL			103	99	4	2
TOTAL GENERAL			229	217	12	1

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB_24_04_08
Objet :	8. Tableau des effectifs du personnel communal – Modifications
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - création, transformation de postes / tableau des effectifs
Identifiant unique :	044-214401325-20240417-DELIB_24_04_08-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20240417-DELIB_24_04_08-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 8_Tableau des effectifs.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240417-DELIB_24_04_08-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	200.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 8. Tableau des effectifs.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240417-DELIB_24_04_08-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	47.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 avril 2024 à 10h28min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 avril 2024 à 10h28min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 avril 2024 à 10h28min34s	Transmis au MI

Acquittement reçu

24 avril 2024 à 10h43min44s

Reçu par le MI le 2024-04-24